



Eschdorf, le 2 juillet 2026

Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

**Publication du 03/07/2026
jusqu'au 12/08/2026**

AVIS

Conformément à l'article 24, paragraphe 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro EAU-AUT-25-0706 du 8 juin 2026, Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: SIDEN
Bleesbruck
L-9359 Bettendorf

Objet: le raccordement des localités de Schlindermanderscheid, Goebelsmühle et Dirbach à la station d'épuration projetée "Giefëlsléen"

Le public pourra consulter le texte de la décision et les plans y afférents à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Contre ladite décision, un recours est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la présente publication.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire, la Bourgmestre ff,

